

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le

ID : 007-210701975-20240822-2024_08SOUBEYRA-AR

N° 36/2024

Mairie de Roiffieux 07

Arrêté donnant délégation temporaire de fonctions à M. Jean-Paul SOUBEYRAT, conseiller municipal, pour la célébration d'un mariage

Le maire de ROIFFIEUX 07,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. SOUBEYRAT Jean-Paul, conseiller municipal de manière exceptionnelle ;

Considérant la demande formulée par les intéressés sollicitant la célébration de leur mariage par M. Jean-Paul SOUBEYRAT, conseiller municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. SOUBEYRAT Jean-Paul, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 14 septembre 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de SOUBEYRAT Thibault et PERBET Anaïs.

Article 2

Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet.

En outre, une expédition en sera transmise au Procureur de la République.

Fait à Roiffieux, le 22 août 2024

Le Maire : Christophe DELORD

